

Charte de Santé et de Sécurité au Travail

Engagement envers la Santé et la Sécurité au Travail

Introduction

Notre cabinet d'expertise comptable s'engage à assurer un environnement de travail sain et sécurisé pour tous ses employés. La présente charte vise à établir des normes élevées en matière de santé et de sécurité au travail.

1. Responsabilités et Engagements

1.1. Direction et Management

La direction s'engage à mettre en place et à maintenir un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Elle assure la disponibilité des ressources nécessaires pour mettre en œuvre et faire respecter les politiques de santé et de sécurité.

1.2. Responsabilités Individuelles

Chaque employé est responsable de sa propre sécurité ainsi que de celle de ses collègues. Il doit adhérer aux procédures de sécurité établies, signaler tout incident ou risque potentiel, et coopérer pleinement avec les initiatives de santé et de sécurité au travail.

2. Évaluation des Risques et Prévention

Nous procéderons à une évaluation régulière des risques professionnels présents dans notre environnement de travail. Des mesures de prévention seront mises en place pour minimiser les risques identifiés.

3. Formation et Sensibilisation

3.1. Formation Continue

Tous les employés recevront une formation appropriée en matière de santé et de sécurité au travail lors de leur intégration et tout au long de leur carrière. Cette formation inclura l'utilisation correcte de l'équipement, les procédures d'urgence, et les meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité.

3.2. Sensibilisation

Nous favoriserons la sensibilisation des employés aux questions de santé et de sécurité au travail par le biais de campagnes, de réunions régulières et de communications internes.

4. Équipements et Installations

Nous nous engageons à fournir des équipements et des installations conformes aux normes de sécurité en vigueur. Les employés sont tenus d'utiliser ces équipements de manière appropriée et de signaler toute défaillance ou problème immédiatement.

5. Premiers Secours et Plan d'Urgence

Un kit de premiers secours sera disponible dans un endroit facilement accessible. De plus, un plan d'urgence sera élaboré et communiqué à tous les employés, comprenant des procédures claires à suivre en cas d'incident.

6. Communication et Consultation

Nous favoriserons un dialogue ouvert et transparent sur les questions de santé et de sécurité. Les employés seront encouragés à signaler tout problème ou préoccupation, et des mécanismes de consultation seront mis en place.

7. Amélioration Continue

Nous nous engageons à évaluer régulièrement notre performance en matière de santé et de sécurité au travail. Les retours d'expérience, les incidents et les recommandations seront utilisés pour améliorer continuellement nos pratiques.

Conclusion

En signant cette Charte de Santé et de Sécurité au Travail, chaque membre de notre cabinet s'engage à respecter ces principes et à contribuer activement à la réalisation de nos objectifs en matière de santé et de sécurité.